



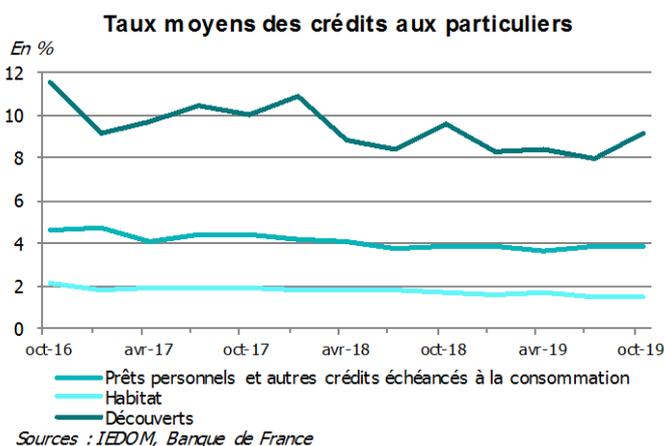
TAUX DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS EN MARTINIQUE

QUATRIÈME TRIMESTRE 2019

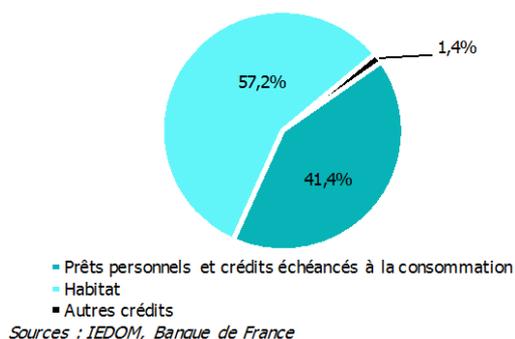
Des taux de crédits à l'habitat et à la consommation stables

- Au quatrième trimestre 2019, le taux moyen des crédits à l'habitat recule imperceptiblement à 1,48 % (-1 pdb), le taux moyen observé dans l'Hexagone fléchissant davantage à 1,23 % (-12 pdb).
- Le taux moyen des nouveaux prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation présente quant à lui une très légère hausse à 3,85 % (-1 pdb). L'écart avec le taux moyen pratiqué au niveau national se creuse légèrement (+17 pdb).
- A contrario, le taux moyen des découverts des particuliers s'inscrit en forte hausse pour s'établir à 9,18 % (+125 pdb). L'écart constaté avec la France hors DOM demeure important (+364 pdb).

Caractéristiques des nouveaux crédits



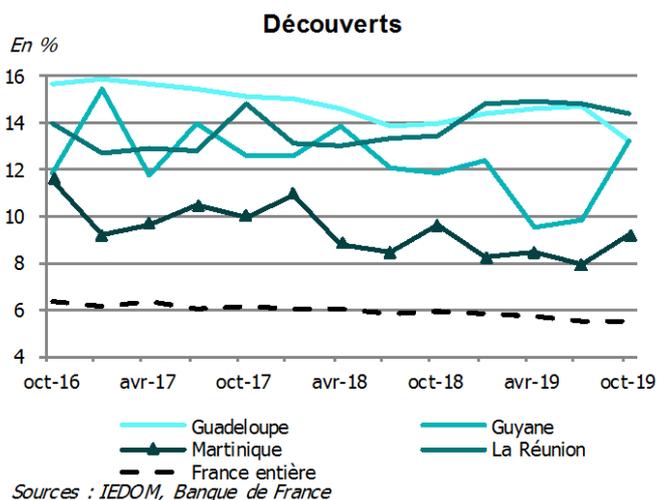
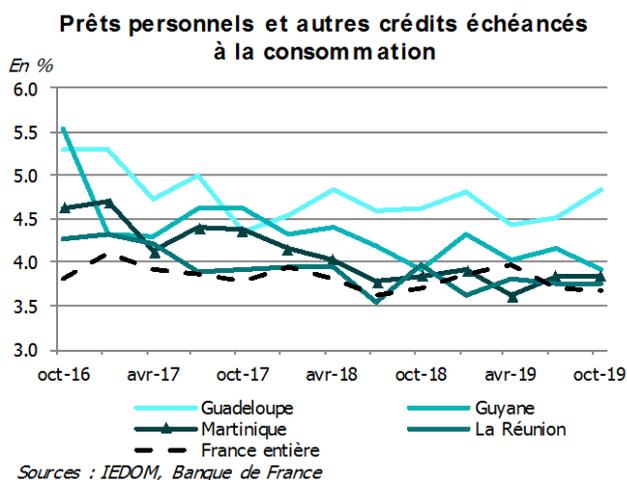
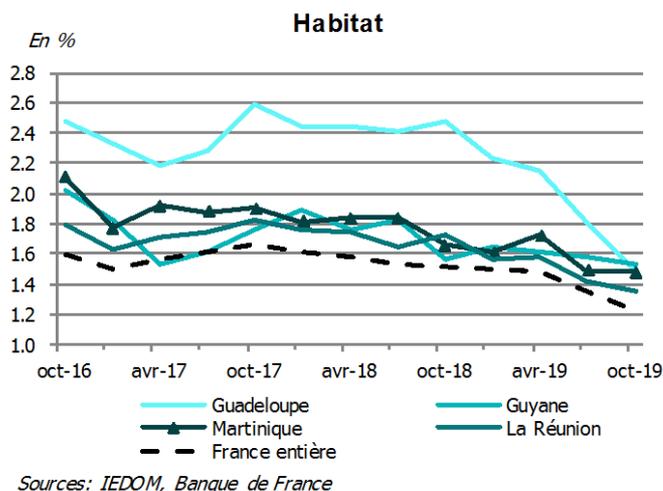
Répartition des flux de nouveaux crédits aux particuliers
(sur un an, hors découverts)



	Taux moyen débiteurs en %	oct.-18	janv.-19	avr.-19	juil.-19	oct.-19	Variations (pdb*)	
							1 an	1 trim
Martinique	Découverts	9,62	8,24	8,44	7,93	9,18	-44	125
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	3,84	3,91	3,62	3,84	3,85	1	1
	Habitat	1,66	1,61	1,72	1,49	1,48	-18	-1
France entière	Découverts	5,93	5,80	5,75	5,50	5,54	-39	4
	Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	3,69	3,87	3,96	3,71	3,68	-1	-3
	Habitat	1,51	1,50	1,49	1,35	1,23	-28	-12

* point de base

Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements ayant leur activité en Martinique. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

L'enquête de la Martinique exploite environ 18 000 déclarations.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence.

Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

2

Directeur de la publication : C. DORWLING-CARTER – Responsable de la rédaction : N. GOBALRAJA – Rédaction : C. DELLA-BALDA
Éditeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : mars 2020 – Dépôt légal : mars 2020 – ISSN 2679-0823